

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - Rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2010

Sur convocation légale du 22 mai deux mil dix, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 29 mai deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents : Messieurs Jean - Jacques GUTH, Stéphane THROO, Mesdames Alice BERNHARDT, Corinne DETRAIT Isabelle ROHRBACH, Patricia PABST.

Étaient absents excusés : Madame Catherine CHAMBAUD qui a donné une procuration à Monsieur BOHLI, Monsieur Jean-Marc KAELBEL qui a donné une procuration à Monsieur Jean-Jacques GUTH, Monsieur Christophe ZUMSTEIN qui a donné une procuration à Monsieur Stéphane THROO.

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 25 mai 2010,
2. Décision Modificative : emprunt,
3. Préparation des fêtes de fin d'année,
4. Divers.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants :

Maison GLASS, droit de préemption, Location du Hochburg, Manifestation du 13 juillet, Location du chapiteau, Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25 MAI 2010,

Le procès verbal de la séance du 25 mai 2010 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

2. DÉCISION MODIFICATIVE : EMPRUNT,

Monsieur le maire explique que l'acquisition de la maison ROHRBACH, n'est pas prévue au budget 2010. Il propose la Décision Modificative suivante :

Section investissement :		Montant avant	Montant après
1641 Emprunt :	300 000	0.00	300 000.00
213 construction :	300 000	0.00	300 000.00

Section fonctionnement :	DM	Montant avant	Montant après
66111 intérêts :	+2160.00	0.00	2160.00
022 dépenses imprévues :	-500.00	1019.58	519.58
60632 fourniture de petit équipement :	-460.00	2300.00	1840.00
60636 vêtement de travail :	-1000.00	1000.00	0.00
6064 fournitures administratives :	-200.00	1500.00	1300.00

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la décision modificative proposée et **autorise** monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes opérations comptables et administratives afférentes à ce dossier.

3. MAISON GLASS, DROIT DE PRÉEMPTION,

Monsieur le maire annonce à l'assemblée, que la maison GLASS a trouvé acquéreur et que le notaire nous demande si la commune fait valoir son droit de Préemption.

Monsieur le Maire explique que la maison est située en plein virage et déborde sur la route départementale 36, gêne la visibilité et la circulation. Il pense que ce serait là une opportunité de démolir la maison et d'améliorer la circulation et cela permettrait le cas échéant de construire un petit parking ;

Il a contacté le conseil général qui l'a informé que :

L'achat - 60 000 euros - de la maison est subventionné à 50%,

Et la démolition - 20 000 – est subventionnée à 50%,

Il reste à la charge de la commune 40 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de** renoncer au droit de préemption par cinq (5) voix (Detrait, Guth, Kaelbel, Pabst, Throo), trois (3) voix contre (Bernhardt, Bohli, Chambaud) et deux (2) abstentions (Rohrbach, Zumstein).

4. LOCATION DU HOCHBURG,

Monsieur le Maire informe que Monsieur Steve GINOT locataire actuel du Hochburg (section 13, parcelle 12, 13, 14, 15 et 16) de Rammersmatt, a envoyé à la mairie la déclaration de situation relative aux engagements du contrat de mesures agroenvironnementales territorialisées (M. A. E. T.) aux fins de certification.

Avant de retourner l'attestation monsieur le maire aura un entretien avec monsieur Steve GINOT.

5. MANIFESTATION DU 13 JUILLET,

Monsieur le maire explique que l'A. S. L. organise avec la participation de l'amicale des sapeurs pompiers une manifestation le mardi 13 juillet ; que l'A. S. L. a demandé l'autorisation de faire un bucher pour les enfants. Le maire estime que c'est dangereux : trop près des habitations, temps trop sec, ...

6. LOCATION DU CHAPITEAU,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre gratuitement à disposition pour 48 heures le chapiteau de la commune, une fois par an et pour une manifestation sur le ban communal aux associations Rammersmattoises.

Le montage, démontage et rangement du matériel seront à la charge de l'association.

Les fois d'après Location 40 € Montage et démontage 30 €

Pour les Rammersmattois sur le ban de Rammersmatt :

Location : 40 € Montage & démontage : 30 €

Aux personnes extérieures :

Location : 80 € Montage & démontage : 40 €

La commune percevra le montant de la location et le montant du montage et démontage sera versé au responsable du montage et démontage.

Les conditions de location seront consignées dans un règlement de location et les locataires signeront un contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de location du chapiteau.

7. DIAGNOSTICS ÉNERGETIQUES des bâtiments communaux,

Monsieur le Maire explique que le pays Thur Doller cherche des communes qui souhaiteraient participer à un projet qui consiste à dresser l'état des lieux énergétique de bâtiments communaux de manière à identifier les travaux prioritaires à engager par municipalité. Coût 500 € HT par bâtiment dont 150 € à la charge de la commune.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal refuse de se porter volontaire.

8. PRÉPARATION DES FÊTES DE FIN D'ANNEE,

Pour les corbeilles offertes aux aînés il est décidé de revenir au traditionnel colis.

Rien de spécial n'est prévu pour le 66^{ème} anniversaire de la libération de Rammersmatt.

9. DIVERS,

Une réunion d'information sur la drogue sera organisée avec la gendarmerie pour les parents, Le maire informe que la barrière installée gracieusement par M. Jean-Claude BILL à la limite du parking du hangar communal n'est pas tout à réglementaire et qu'elle sera modifiée.

Madame Alice BERNHARDT informe qu'elle sera en congés du 4 au 31 juillet qu'il faut trouver un volontaire pour faire le ménage à la mairie.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT
SÉANCE DU

29 juin 2010

		APPROBATION	PROCURATION
Monsieur Jean-Marie	BOHLI		
Madame Alice	BERNHARDT		
Madame Catherine	CHAMBAUD		
Madame Corinne	DETRAIT		
Monsieur Jean-Jacques	GUTH		
Monsieur Jean-Marc	KAELBEL		
Madame Patricia	PABST		
Madame Isabelle	ROHRBACH		
Monsieur Stéphane	THROO		
Monsieur Christophe	ZUMSTEIN		